



Communiqué de presse Nouveau Monde En Commun
Le vendredi 22 avril 2016

Aux côtés des salariée-es et des usager-es de l'hôpital de Lodève

Jeudi 21 avril, les salarié-es de l'hôpital de Lodève étaient mobilisé-es et rassemblé-es devant la sous-préfecture pour faire entendre leurs exigences légitimes pour un véritable service public de santé à Lodève.

En effet le secteur de Lodève à Clermont l'Hérault est en plein essor, on y compte plus de 40 000 habitants. Une population qui a besoin d'un hôpital capable de prendre en charge les urgences avec la présence de médecins urgentistes, du retour de la chirurgie ambulatoire et des moyens financiers et humains pour le personnel et les usagers.

Aujourd'hui ce n'est la réponse ni de l'ARS (Agence Régionale de Santé), ni des élu-es locaux, ni de la direction de l'hôpital. Ces derniers se réjouissent d'un projet d'une maison de santé¹ pour 2017.

Pourtant ce n'est pas ce type de projet qui peut répondre de manière sérieuse en lieu et place d'un grand service public de santé incluant toutes les spécialités : hôpitaux de proximité, centre de santé... Chacun-e de nos concitoyen-nes a droit, quel que soit le territoire qu'il ou elle habite, à l'accès à des soins de qualité incluant donc une offre de santé complète.

Aujourd'hui trop d'hôpitaux de proximité, trop de services d'urgences sont menacés par les politiques à l'œuvre dont La Loi Touraine qui a pour conséquence le recul du service public de santé, par l'accélération dramatique des restructurations des établissements de Santé Publique, avec la mise en place des G.H.T (regroupement des services, suppression de postes). Cette loi impose une cure de 10 milliards d'économie en 3 ans, dont 3,4 milliards en 2016 pour les hôpitaux publics.

Les élu-es du groupe Nouveau Monde En Commun soutiennent les revendications et les actions des salarié-es de Lodève et demandent à l'ARS de revoir ses orientations.

Contact presse

Virginie Mailles Viard : virginie.mailles-viard@regionlrmp.fr - 06 60 60 36 91

¹ Une maison de santé est le rassemblement de professions libérales. Par contre les professionnels d'un centre de santé sont dans une logique de service public. Ils pratiquent notamment le tiers-payant.